

## La baisse des revenus des radiologues confirmée par la CARMF

En recul d'une place en mars dernier, au 11ème rang, dans l'échelle des revenus des médecins libéraux de la CARMF, la baisse du BNC moyen des médecins radiologues se confirme dans les chiffres publiés en décembre. Il est de 120 192 €, soit une baisse de 2,84% par rapport à 2018 (-2,79% en mars 2021). C'est ce que la CARMF (Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France) indique dans sa publication au 15 décembre 2021 des revenus BNC (Bénéfices Non Commerciaux) perçus par les médecins libéraux en 2019.

Des statistiques qui viennent, une nouvelle fois, contredire les tutelles qui **dénoncent régulièrement les revenus des radiologues comme étant trop élevés** et justifiant ainsi une politique de dévalorisation des actes.

En conséquence, la France ne dispose plus des meilleurs équipements radiologiques. Les patients ne peuvent plus bénéficier des développements technologiques et du meilleur niveau de qualité de ces équipements :

- Les économies forcées en radiologie ne permettent plus de pérenniser les activités de nombreux cabinets de proximité, qui pour certains, ont, déjà fermé leur porte.
- Les radiologues libéraux, qui investissent sur leurs propres fonds, ont de plus en plus de difficultés pour acquérir les équipements les plus performants : IRM, scanner, etc.

Ces restrictions d'investissements, combinées à un nombre insuffisant d'autorisations administratives pour l'installation d'IRM et de scanners, se traduisent par une **augmentation des délais de rendez-vous** en IRM mais aussi, maintenant, pour les autres techniques d'imagerie.

Au regard de ces chiffres, la FNMR réaffirme son opposition à toutes baisses tarifaires qui accentueraient encore davantage la baisse des investissements.

### Contact presse :

FNMR - Michael Deroche  
mderoche@fnmr.org  
Tél. : 06 12 22 76 60